

CONTACT

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>	Date de naissance	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>	Mail	<input type="text"/>		
Entreprise <small>(si concerné)</small>	<input type="text"/>	Adresse <small>(entreprise ou particulier)</small>	<input type="text"/>		
Effectifs	<input type="text"/>	N° Siren	<input type="text"/>	Code Naf	<input type="text"/>
Si retraité <small>(métier principal)</small>	<input type="checkbox"/>	Chef d'entreprise	<input type="checkbox"/>	Profession libérale	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	Salarié.e du privé	<input type="checkbox"/>	Salarié.e du public	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	Autre	<input type="text"/>		

MA CONTRIBUTION

➤ ADHÉSION

Je m'engage à soutenir les actions du Réseau Initiative Eure en adhérant ou en renouvelant mon **adhésion** au titre de :

- | | |
|---|---------------------------|
| <input type="checkbox"/> Entrepreneur bénéficiaire : Personne physique en cours de remboursement | 100€ 34€* |
| <input type="checkbox"/> Entrepreneur Initiative : Personne physique, remboursement achevé | 100€ 34€* |
| → Au titre de votre entreprise : se référer au montant par entreprise suivant le nombre de salariés | |
| <input type="checkbox"/> Membre qualifié (personne physique non adossée à une personne morale) :
<i>Par exemple : ancien bénéficiaire, bénévole, expert comité, bienfaiteur</i> | 100€ 34€* |
| <input type="checkbox"/> Entreprise de 0 à 5 salariés | 100€ 40€* |
| <input type="checkbox"/> Entreprise de plus de 5 salariés | 210€ 84€* |
| <input type="checkbox"/> Organisme financier (banques, assurances, mutuelles, caisses de retraite) | 1000€ 400€* |
| <input type="checkbox"/> Opérateur (toutes autres structures œuvrant dans le champ du développement économique, assurances, syndicats et organisations professionnelles) | 1000€ 400€* |
| <input type="checkbox"/> Collectivité publique jusqu'à 30 000 habitants | 450€ + 0,23 €/hab. |
| <input type="checkbox"/> Collectivité publique au-delà de 30 000 habitants | 900€ + 0,23 €/hab. |

*montants après réduction d'impôt

➤ DON et MÉCÉNAT

Je m'engage à apporter une contribution plus importante aux actions du Réseau Initiative Eure en réalisant un don à hauteur de : **MONTANT** :

MODE DE RÈGLEMENT

- Chèque** : à l'ordre d'Initiative Eure
- Virement** : sur le compte d'Initiative Eure
- IBAN** : FR76 3002 7160 3200 0401 5150 127 **BIC** : CMCIFRPP

Mon règlement correspondant au total de ma contribution, à savoir adhésion + don

A NOTER : Ce bulletin d'adhésion sert de **pièce comptable** en cas de règlement au titre d'entreprise : CONSERVER UNE COPIE

Le Cerfa "reçu de dons" à hauteur de votre contribution totale sert de **justificatif** à l'administration fiscale

A RETOURNER

Par courrier : Initiative Eure – 1 rue Gustave Eiffel – 27930 GRAVIGNY

Par mail : contact@initiative-eure.fr

Avec le soutien de

bpifrance  RÉGION NORMANDIE



Rejoignez-nous !



Les dons à **Initiative Eure** ouvrent droit à une réduction fiscale car ils remplissent les conditions générales prévues aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts :

Particulier

Particulier : vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Si vous êtes redevable de l'Impôt sur la Fortune Immobilière, vous bénéficiez d'une réduction de votre IFI égale à 75 % du montant de votre don, dans la limite de 50 000 €. Attention la fraction de don ayant donné lieu à réduction d'IFI, ne peut ouvrir droit, parallèlement, à réduction d'IR. Lorsque le don est éligible aux deux dispositifs, le donateur pourra choisir l'un ou l'autre ou bien décider de ventiler son don.

Organisme / Entreprise

Entreprise : l'ensemble des dons à **Initiative Eure** permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60 % du montant de ces versements, plafonnée à 0,5% (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe de l'entreprise ou à 20 000 € pour les entreprises réalisant jusqu'à 2 000 000 d'euros de chiffres d'affaires annuel.

En cas de dépassement de plafond, l'excédent est reportable sur les 5 exercices suivants.

Ultérieurement et après règlement, vous recevrez :

Le Cerfa "reçu de dons" à hauteur de votre contribution totale servant de **justificatif** à l'administration fiscale.

